

**PROJET DE SANTE DU CENTRE DE SANTE
DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE DES 3 CITES
2015-2018**

Version validée par le CA du 16 juillet 2015

11bis rue René Amand, 86000 POITIERS

Tel/Fax/e-mail : en cours

Finess : en cours

Siret : 811 831 270 00012

Médecin Coordinateur : Jérémie Fougerat

Direction Administrative : en cours

« Les centres de santé assurent, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales ».

art. L6323-1 du code de la Santé Publique.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
INTRODUCTION	3
1. DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1 Organisation générale du centre de santé	4
1.1.1 Horaires d'ouvertures	4
1.1.2 Offre de soins	4
1.1.3 Prévention et santé publique	5
1.1.4 Activités complémentaires	6
2. FONCTIONNEMENT	6
2.1 Le patient au centre du projet de santé	6
2.2 Les partenaires et les réseaux	6
2.3 Exercice professionnel des praticiens	7
2.4 Obligations de discrétion et de secret	7
2.5 Dossier médical et outils informatiques	8
3. CONCLUSION	8

PREAMBULE

A l'initiative du centre de santé, voilà bientôt 10 ans, ce sont quelques habitants du quartier des 3 Cités à Poitiers qui souhaitent défendre une certaine idée de la solidarité au sein d'une future résidence intergénérationnelle : celle d'une solidarité adaptée et non imposée. Soutenus dès l'origine par la CLCV et l'Association des Centres Socio-Culturels des 3 Cités, ils se sont alors organisés au sein de l'association L'Espoir. Leur long travail d'enquête auprès de la population a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, notamment en matière de services à la personne et surtout de santé.

Très vite naît l'idée de créer une structure de soins de proximité ouverte à tous - et non seulement aux habitants de la résidence - sur le modèle d'un centre de santé communautaire avec un fonctionnement associatif et surtout participatif. Ce concept innovant permet de maintenir l'implication des habitants à l'initiative du projet dans chaque décision et de co-construire avec eux une politique de santé adaptée au territoire dans le respect de l'humain.

Mais au-delà de ces considérations, le fonctionnement participatif rend possible une lutte effective et positive contre l'assistanat, dans la mesure où il contribue à l'autonomisation des populations : chacun devient acteur de sa propre santé dans un processus d'échanges réciproques avec les professionnels du centre. Cette lutte s'exprime donc également contre les injustices et inégalités sociales.

L'Espoir veille à ce que cette relation duale habitants/professionnels (de santé ou partenaires) soit préservée parce qu'elle est le fondement de son organisation et le cœur de ses débats. C'est ce travail, cette acceptation de compétences différentes mais néanmoins riches, qui a permis d'instaurer petit à petit une relation d'égal à égal et d'aboutir à la création d'un tiers neutre : le centre de santé.

Cette diversité est une grande richesse à laquelle L'Espoir est très attachée, et elle se révèle également dans la volonté d'utiliser l'interculturalité pour créer une vision collective et éducative de la médecine. A cette fin l'association entend adapter l'information à tous. Le centre de santé devient ainsi l'aboutissement d'une réflexion nouvelle sur l'offre de soin menée par les habitants/patients eux-mêmes.

Le centre de santé intègre trois dimensions : l'accès aux soins, la prévention et l'éducation thérapeutique. L'intervention de professionnels de différentes disciplines permet la prise en charge globale du patient mais aussi de situations complexes, quand s'imbriquent des problématiques médicales, sociales, psychologiques et parfois même spirituelles. Le centre de santé s'intègre ainsi totalement à son environnement en faisant le choix d'un accueil de qualité pour tous et d'une écoute toute particulière à destination des plus fragiles.

Par ailleurs, l'équipe du centre de santé s'engage à travailler collectivement sur ses pratiques et l'utilisation qu'elle pourra faire des aides existantes et en devenir, portées par L'Espoir et ses partenaires, dans l'objectif de réserver l'usage de l'allopathie aux situations qui l'exigent et de participer ainsi modestement à l'invention de la médecine de demain.

Enfin, le centre de santé de l'association de gestion du Centre de Santé des 3 Cités a été créé par et pour les habitants du quartier des 3 Cités, à leurs images, et avec la détermination de proposer un projet précurseur qui résulte de l'évolution globale de la société et de ses codes.

INTRODUCTION

Quelques caractéristiques de la population du quartier des 3 Cités¹ :

12 292 habitants dont :

- 20% ont plus de 60 ans,
- 54% sont des femmes,
- +20% des ménages sont constitués de familles monoparentales (40% dans certaines IRIS²),
- 12% sont de nationalités étrangères,
- 1/4 des logements sont de petite superficie (<40m²),
- 55% perçoivent des prestations sociales (dont 17% bénéficiaires de la CMUC³),
- 15% n'ont aucun diplôme et sur la tranche des 15-24 ans 30% sont au chômage (55% dans certaines IRIS),
- Plus de la moitié des foyers sont non-imposables,
- Près d'1/3 des ménages n'ont aucun véhicule.

Quelques éléments de synthèse du diagnostic santé⁴ :

L'offre de soins de premier recours semble s'articuler de prime abord correctement sur le territoire des 3 Cités. Cependant il y a un écart de taille entre la réalité de la situation, les différences sociales et le ressenti des habitants surtout dans un quartier où l'augmentation de la précarité est un phénomène très inquiétant. Certains vont même jusqu'à renoncer aux soins pour des raisons financières et/ou pour une méconnaissance de la langue française et/ou de leurs droits. Par conséquent, les campagnes de prévention sont également en inadéquation face à cette réalité du terrain. Ce constat rend indispensable l'adaptation entre l'accueil des usagers du centre de santé et les outils de communication utilisés.

Par ailleurs, le diagnostic santé met en lumière plusieurs domaines jusque là insuffisamment investis dont :

- la santé psychique,
- l'éducation à la sexualité (y compris en direction des adultes),
- les troubles addictifs,
- l'information des populations nouvellement arrivées sur le territoire,
- la tension grandissante entre l'offre de soins actuellement disponible et la demande qui va augmenter avec l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier.

Dans ce contexte, et afin que les urgences du CHU de Poitiers ne deviennent pas plus encore la ressource en cas de besoin, le centre de santé souhaite devenir :

- un acteur important de la santé des habitants de ce quartier et des alentours,
- un lien de proximité vers les autres structures de santé,
- un point d'entrée dans un parcours de soins lorsqu'il est nécessaire,
- un lieu de ressource et d'éducation à la santé.

¹ Données actualisées en 2013 dans le cadre d'un portrait de territoire

² IRIS : Ilôts regroupés pour l'information statistique

³ CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

⁴ En annexes

1. DISPOSITIONS GENERALES

La création d'un centre de santé dans le quartier des 3 Cités à Poitiers répond aux attentes de ses habitants et plus largement à la problématique sociale du territoire en terme d'accès aux droits et aux soins. Les dispositions générales du centre de santé de l'association de Gestion du Centre de Santé des 3 Cités se fondent sur les préconisations du diagnostic santé.

1.1 Organisation générale du centre de santé

1.1.1 Horaires d'ouvertures

Les soins doivent être pratiqués sur des horaires larges pour répondre aux besoins des populations, notamment pour les parents isolés et les travailleurs ayant des horaires décalés. Aussi, et conformément à l'accord national en cours de négociation, le centre de santé s'oriente vers un créneau d'ouverture continu du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h.

1.1.2 Offre de soins

Nombre d'heures hebdomadaires par spécialité :

Service médical : Médecine générale	54 heures par semaines avec au moins une consultation en simultané.
Service prévention :	à tous les niveaux en tant que déterminant de santé (outil de soin et de lien social).
Service dentaire :	Pas dans un premier temps, mais nous travaillons à développer rapidement une offre de ce type.

Liste des praticiens (ETP par spécialité) :

Praticien	RPPSS	Spécialité	Heures hebdo	ETP
Jérémy FOUGERAT	10004038468	Médecine générale	20h	1
Médecins généralistes à recruter		Médecine générale	35h	1,9

Afin d'assurer l'accès au soins de toutes les populations et en particulier les plus précaires, la totalité des disciplines pratique le tiers payant systématique.

Des plages de consultations « d'urgence », sans rendez-vous, sont envisagées en plus des consultations sur rendez-vous.

Pour les personnes ayant des difficultés de mobilité et/ou de transport, le centre réfléchit à des modalités d'accès aux services de santé du centre mais aussi vers d'autres structures médicales. Les visites à domicile, l'aide technique envisagée dans le cadre du projet et des actions de solidarité pourront également répondre à cette problématique.

Les visites à domicile seront réservées aux situations qui le nécessitent, sur la base de critères définis dans le règlement intérieur.

Durant les heures de fermeture du centre, les appels seront renvoyés vers un répondeur non

enregistreur indiquant les coordonnées des structures d'urgence locales et départementales.

1.1.3 Prévention et santé publique

La prévention est un axe central du travail du centre de santé. Il convient de penser la prévention de l'échelle individuelle jusqu'à la santé communautaire, en passant par tous les niveaux de prévention définis par l'Organisation Mondiale de la Santé :

- Prévention primaire : l'ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé ;
- Prévention secondaire : l'ensemble de mesures destinées à interrompre un processus morbide en cours pour prévenir de futures complications et séquelles, limiter les incapacités et éviter le décès ;
- Prévention tertiaire : l'ensemble des moyens mis en œuvre pour éviter la survenue les complications et les rechutes des maladies ;
- Prévention quaternaire : le centre participera, selon des modalités à définir avec les autres acteurs de la santé, à la « prévention quaternaire » : ce terme étant compris comme la prise en charge palliative d'une part, mais aussi comme « l'ensemble des actions menées pour identifier un patient ou une population à risque de surmédicalisation, le protéger d'interventions médicales invasives, et lui proposer des procédures de soins éthiquement et médicalement acceptables »⁵

Le temps de consultation est un temps opportun pour aborder des questions de prévention. En dehors de ce temps, le centre proposera des actions de prévention continues (permanentes, dans les locaux du centre sous la forme d'un accès accompagné à de l'information) et occasionnelles (ponctuelles, à l'occasion d'épidémies saisonnières, de campagnes ciblées...) en adaptant les plans nationaux et leurs outils aux populations du quartier.

Les questions abordées dans le domaine de la prévention partent de la demande et des préoccupations des habitants qui construisent avec les professionnels de santé du centre le programme de prévention. Ainsi, des habitants travaillent déjà sur les programmes de prévention depuis 2011.

A partir de cela, tous les grands domaines de la prévention peuvent être abordés : éducation à la santé (alimentation, hygiène bucco-dentaire, sommeil, vaccination, prévention des grossesses précoces ou non désirée...), campagne de dépistages (dépistages du cancer, ...), lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, réduction des risques liés à l'usage de stupéfiants ou au mauvais usage de médicaments, etc...

Les actions de prévention doivent également informer et faciliter l'accès au planning familial, dont le centre de santé peut accueillir des permanences.

Parmi les objectifs du centre en matière d'éducation à la santé, et sur la base de la charte d'Ottawa⁶, l'augmentation des compétences psycho-sociales des populations ainsi que le travail sur l'estime de Soi doivent être visés au travers de programmes qui seront élaborés en co-construction avec les populations du quartier.

⁵ Marc Jamouille, « La prévention quaternaire, une tâche explicite du médecin généraliste », *Revue Prescrire*, 31, ° pp 345, 552-554

⁶ Charte de l'organisation mondiale de la santé

Le centre de santé favorisera également « l'éducation thérapeutique », dont le but est « d'aider les personnes atteintes de maladie chronique à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. Une information orale ou écrite, un conseil de prévention peuvent être délivrés par un professionnel de santé à diverses occasions, mais ils n'équivalent pas à une éducation thérapeutique du patient »⁷. Dans cette perspective, il est indispensable qu'une coordination des actions de prévention se fasse avec les médecins et les autres intervenants du centre. Se dessine alors un dispositif original où le programme de prévention proposé aux utilisateurs du centre est une co-construction entre des professionnels de santé et des usagers.

1.1.4 Activités complémentaires

L'accueil d'étudiants

Le centre de santé doit être un lieu de stage pour les étudiants dans différents domaines. La structure permettant aux stagiaires d'être confrontés à d'autres publics, d'autres modes d'organisation et d'exercice.

La recherche

La présence d'un stagiaire c'est aussi un lien avec les universités afin de favoriser la recherche dans les différents domaines d'où seront issus les stagiaires et dans le domaine de la santé publique.

2. FONCTIONNEMENT

Le centre de santé est porté juridiquement par l'association loi 1901 nommée Association de Gestion du Centre de Santé des 3 Cités, créée à l'initiative de l'association l'Espoir. Cette association regroupe des représentants de structures partenaires. Elle a pour objet la création et la gestion du centre de santé. L'association pourra évoluer en une Société Coopérative d'Intérêt Collectif⁸ dont les caractéristiques seront en accord avec le code de la santé publique (art L6323-1), en particulier sur le but non lucratif requis pour la gestion d'un centre de santé.

2.1 Le patient au centre du projet de santé

Le centre entend proposer au patient une prise en charge optimale qui suppose l'existence d'un dossier commun et des réunions de coordination d'équipe des différents intervenants pour le partage des informations utiles.

Des coopérations extérieures (avec d'autres structures médicales ou d'autres professionnels de santé) seront organisées si nécessaire, dans le cadre toujours d'une bonne prise en charge du patient par l'équipe du centre.

2.2 Les partenaires et les réseaux

Le Centre de santé formalise ses liens avec le système de santé local, ainsi des professions

⁷ Définition de l'éducation thérapeutique de la Haute Autorité de Santé

⁸ Statuts en annexes

différentes (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes, psychologues...) peuvent travailler ensemble à améliorer la prise en charge des personnes dont ils prennent soin, dans le cadre des nouveaux modes de rémunération de la coordination que le centre favorisera.

Par ailleurs, le centre de santé doit assurer une forme de coordination par rapport aux situations de fragilités liées à la santé, d'ouverture de droits et d'isolement avec des acteurs tels que : les services sociaux, la CPAM, les professionnels de santé libéraux, la CARSAT, le réseau gérontologique, le Centre Socio-Culturel et les associations du quartier. Il existe déjà des modèles de coordination pluri-disciplinaires sur le territoire autour de la question éducative qui fonctionnent assez bien.

Il sera aussi nécessaire d'intégrer le centre de santé dans les réseaux existants en partenariat avec les établissements de santé du territoire CHU (permanence d'accès aux soins) et CHL (Henri Laborit) notamment.

Le réseau partenarial est essentiel pour le développement du centre de santé mais aussi dans le cadre d'une réciprocité d'échanges avec d'autres structures associatives qui agissent déjà sur le quartier en matière d'accompagnement des habitants ou encore de services à la personne (application des prescriptions, prise des rendez-vous, prise en charge financière... etc).

2.3 Exercice professionnel des praticiens

Les soins seront administrés par des professionnels de santé qui abordent les patients dans leur intégralité et le respect de leur intégrité, avec leurs différences sociales, culturelles, environnementales, économiques, et en prenant en compte leurs besoins médicaux, sociaux, psychologiques, parfois même spirituels. Le respect de ces conditions doit permettre de responsabiliser le patient afin qu'il gagne en autonomie.

En exerçant au centre de santé, le praticien s'engage également :

- à satisfaire aux exigences réglementaires prévues au Code de la Santé,
- à appliquer tout texte réglementaire s'appliquant aux centres de santé et en régissant le mode de fonctionnement,
- à respecter en toutes circonstances le libre choix des malades,
- à participer aux actions de prévention et de santé publique menées par l'établissement,
- à s'engager dans une démarche de coordination des soins autour du patient ;

De son côté, le centre de santé veillera à ce que ses praticiens puissent travailler dans le respect des règles déontologiques qui régissent leurs professions respectives.

2.4 Obligations de discrétion et de secret

Le personnel est tenu au secret professionnel conformément au Code de Déontologie Médicale, au Code de Santé Publique (en particulier l'article L.1110-4 alinéa 1) et à l'article 378 du Code Pénal. De plus, les salariés sont liés par l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

2.5 Dossier médical et outils informatiques

En application du décret n°92.329 du 30 mars 1992 (art. 8 et 11), le centre de santé dispose en propriété d'un dossier médical et para-médical informatisé par patient, commun à tous les praticiens, et qui fera l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Un dossier ne peut sortir du centre que le temps d'une visite à domicile, des dispositions seront prises pour permettre l'accès depuis le domicile au dossier patient informatisé en assurant la sécurité et la confidentialité des données consultées (connexion sécurisée).

En cas de changement de gestionnaire, de fermeture du centre de santé ou de souhait du patient, les praticiens veilleront à transmettre le dossier médical soit au patient lui-même, soit au médecin désigné par le patient ou à son représentant légal (ou ayant-droit du patient en cas de décès), en application des règles de communication et de transmission des dossiers médicaux.

Le temps de conservation des dossiers médicaux sera conforme à la législation.

L'outil informatique doit permettre la coordination des professionnels et le suivi des patients du centre de santé, tout en assurant la gestion quotidienne comptable et l'accès des usagers aux documents d'informations et d'éducation à la santé. Comme le recommande la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication dans sa circulaire de 2012, le centre aura recours à des logiciels et à des outils informatiques agréés par l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé). Ceci garantira la sécurité et la pérennité des données personnelles des usagers.

Dans cette logique, l'usage de la télétransmission informatique des feuilles de soins à la CPAM devra être effectif à l'ouverture du centre.

3. CONCLUSION

Après une période de réflexion et d'études, le centre de santé des 3 Cités va permettre d'étoffer l'offre de soins primaire dans le quartier, tout en fournissant un ensemble d'informations en santé, adaptées aux publics et à leurs besoins en terme de santé, et ce grâce au partenariat avec l'association l'Espoir et aux aides administratives qu'elle va proposer.

Ainsi, se dessine une articulation originale entre les populations du quartier et les professionnels de santé du centre et du territoire, qui devrait permettre de participer efficacement à l'amélioration du suivi des patients, sans perdre de vue les impératifs économiques en matière de santé.

Enfin, le centre de santé se donne pour mission de faciliter l'accès aux soins de tous avec un personnel médical investi dans les actions de santé publique, et ce au sein d'une structure d'exercice regroupé et coordonné qui participe à des réseaux pluri-professionnels en lien avec des partenaires locaux (municipaux, institutionnels ou associatifs).